

## Le Bureau National du SGPC-CFE-CGC

La CGT et la CFTC, organisations non signataires de la convention collective, ont entraîné les fédérations FO et CFDT dans un combat dogmatique et surtout **nuisible aux intérêts des Praticiens Conseils !**

**Que veulent ces fédérations :**

- Que l'employeur cotise au Fond d'Action Formation, c'est à dire attribue au FAF l'argent de la formation professionnelle des Praticiens Conseils. Ces sommes iraient de fait gonfler le montant global non individualisé des fonds de formation gérés par le FAF sans aucune garantie pour le montant réservé à la formation des Praticiens Conseils. **Or de part sa nature juridique la CNAMTS n'a nullement cette obligation. C'est donc à juste titre qu'elle préfère garder l'intégralité des sommes budgétaires pour notre formation professionnelle !**
- La mise en place d'une Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP). **Cette structure est totalement inutile** dans la mesure où les éventuelles carences de l'employeur en la matière sont parfaitement cadrées dans l'avenant conventionnel. Cet avenant sécurise à la fois
  - o le montant du budget formation fixé au minimum au niveau actuel et
  - o le contenu de la formation puisqu'il y a une obligation de présenter le bilan annuel par type de formation et le montant de celle-ci avec une déclinaison régionale pour éviter les disparités inter régionales.

**Contrairement à ce qui est annoncé, l'accord conventionnel garanti bien un niveau budgétaire défini clairement pour la formation professionnelle des Praticiens Conseils.**

**Cet avenant prévoit également un suivi régional non seulement des dépenses, mais également des actions de formation parfaitement identifiées (FPC, FMC, EPP, FIPC et DIF).**

**Dans ces conditions, la CFE-CGC dans une attitude constructive et responsable a décidé de rester à la table des négociations et a obtenu pour tous des avancées et des garanties complémentaires sur la formation.**

Vous trouverez en annexe le texte quasi définitif qui sera proposé à la signature très prochainement par l'UCANSS.

Nous appelons FO et la CFDT, signataires de la convention collective, à bien réfléchir à leur attitude qui risque de pénaliser fortement tous les confrères de l'institution.

Nous n'attendons plus rien de la CGT ni de la CFDT non signataires qui se recroquevillent dans une attitude constamment négative, mais profitent sans vergogne des avantages obtenus par les signataires de la convention collective !